

Département de La Haute-Vienne

Commune de Saint-Priest-Ligoure

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 09 décembre 2024

Convocation du 03 décembre 2024 Lieu : mairie 20h00

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 11: 09+2 pouvoirs

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, Mme Anne-Marie VOISE est nommée secrétaire de séance.

Présents : Mmes et Mrs, Nadine GARNIER., DANGLA-GENDREAU Laure, Anne-Marie VOISE, DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, HURAUULT Paul, Pierre LAGRANGE. Guillaume BOUCHER. EVRARD Julien.

Absentes excusées : Mmes Betty HILAIRE-LOMBARD, BONAFY-HUET Aurore, BRUNEAU Valérie, Mr Jean-Philippe LAMY

Pouvoir : Mr Jean-Philippe LAMY donne pouvoir à Mr Pierre LAGRANGE, Mme Betty HILAIRE-LOMBARD donne pouvoir à Mr Bernard DELOMENIE

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 novembre 2024
- Ecole : direction commune
- Protection Sociale Complémentaire
- Mise en autonomie financière du budget annexe assainissement
- Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.
- ZAENR : validation définitive
- Ligne de trésorerie
- Travaux comptoir
- Affaires diverses
-

Le quorum étant respectée la séance est ouverte à 20h05

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre à l'ordre du jour un point que nous avons noté dans les affaires diverses, afin de pouvoir délibérer : la participation au label villes et villages étoilés : l'assemblée donne son accord.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 novembre 2024 : Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 04 novembre 2024 qui ne fait l'objet d'aucune remarque
VOTE : à l'unanimité des membres présents et représentés (09+2 pouvoirs)

Ecole : direction commune : Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, nous avons évoqué la possibilité de n'avoir qu'une seule direction pour les 3 écoles du RPI. Mme la Directrice de Saint Jean Ligoure est volontaire pour cette décharge d'une journée. Cette direction, si elle change sera valide à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025. Afin de pouvoir se prononcer, les membres du conseil municipal souhaite connaître l'organisation prévue en cas de direction unique. L'Inspecteur d'académie propose de faire

tourner sur les 3 écoles, et l'enseignante volontaire indique pouvoir se déplacer toutes les 3 semaines. Elle précise qu'il existe également un réseau entre écoles afin de faciliter les échanges. Il faut l'unanimité des 3 communes pour que cela se mette en place. Nous demanderons que soit noté dans le règlement du conseil d'école, une présence régulière et équilibrée sur chaque école.

Vote pour une direction commune : à l'unanimité des membres présents et représentés (09+2 pouvoirs)

DELIBERATION N°2024-42

Protection Sociale Complémentaire : Monsieur le Maire rappelle que nous avons saisi le Comité Social Territorial afin d'avoir un avis sur notre projet concernant la protection sociale complémentaire des agents. Suite à une erreur dans l'avis de saisine, celui-ci a donné un avis défavorable. Nous allons donc le ressaisir afin de pouvoir statuer définitivement sur ce sujet. Cette question est donc reportée à la prochaine réunion du conseil municipal en janvier 2025

Mise en autonomie financière du budget annexe assainissement : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Trésorier nous demandant de mettre en autonomie financière le budget de l'assainissement conformément aux articles L.1412-1 et L.2221-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précisent qu'une collectivité qui exerce une activité qualifiée de SPIC doit obligatoirement individualiser cette activité industrielle et commerciale dans un budget annexe dédié, doté a minima de l'autonomie financière. Actuellement le budget annexe assainissement ne dispose pas de compte financier propre (compte 515) et qu'il est rattaché au budget principal de la commune par un compte de liaison 451.

Il est proposé au Conseil municipal de régulariser la situation au 1^{er} janvier 2025, en dotant le budget annexe assainissement de son propre compte 515, compte au trésor distinct.

Vote pour la mise en autonomie financière du budget annexe : à l'unanimité des membres présents et représentés (09+2 pouvoirs)

DELIBERATION N°2024-43

Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 : Monsieur le Maire rappelle l'article L.612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que « jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 6 400.00 €

Chapitre 23 : immobilisations en cours : 104 275.00 €

Vote pour engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 : à l'unanimité des membres présents et représentés (09+2 pouvoirs)

DELIBERATION N°2024-44

ZAENR : validation définitive : Suite à la conférence territoriale sur les zones d'accélération pour la production d'ENR et il va nous être demandé de valider les ZAENR définitivement. Cela va vous demander de **prendre une nouvelle délibération** avant la fin de l'année ou tout début janvier.

Ce sera une délibération sur la forme et non sur le fond, il n'y a pas de débat à renouveler, pas de zones à ajouter ou à retirer. Cette validation n'interroge pas à nouveau les élus sur leur

stratégie de déploiement des ENR, il sera juste vous demander de vérifier que la cartographie émise par la DDT est bien conforme à ce qui a été décidé en première instance.
A ce jour nous n'avons pas encore reçu la cartographie, nous ne pouvons donc pas délibérer.

Cette question est donc reportée à la prochaine réunion du conseil municipal en janvier 2025

Lignes de trésorerie : Monsieur le Maire demande l'autorisation de demander deux lignes de trésorerie, comme suit :

*une ligne de 90 000 € dans l'attente des versements de subventions de la Région Nouvelle Aquitaine pour les travaux du comptoir.

*une ligne de 100 000 € pour faire l'avance de la TVA

Vote pour donner l'autorisation de rechercher deux lignes de trésorerie : à l'unanimité des membres présents et représentés (09+2 pouvoirs)

DELIBERATION N°2024-45

Candidature villes et villages étoilés : Madame Laure Dangla-Gendreau explique que nous pouvons candidater au label « villes et villages étoilé ». La Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et le PNR Périgord Limousin proposent un appui pour cette candidature, le dossier étant assez complexe. Ce label confirme l'engagement de la collectivité en faveur du ciel et de l'environnement nocturnes à travers les différentes actions que nous menons. Pour pouvoir candidater il faut adhérer à l'association pour la somme de 50 €.

VOTE pour l'adhésion à l'association « villes et villages étoilés » : à l'unanimité des membres présents et représentés (09+2 pouvoirs)

DELIBERATION N°2024-46

Affaires diverses :

Travaux Comptoir : l'appel d'offres est terminé. Tous les lots ont reçu des offres. La Commission d'appel d'offres s'est réunie mais n'a pas encore statué, plusieurs questions ont été posées aux entreprises et nous sommes dans l'attente des réponses.

Cérémonie des vœux : samedi 11 janvier 2025

Repas des aînés : samedi 25 janvier 2025

Projet agri photovoltaïque : Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu le 07 décembre 2024 de l'Entreprise Innergex France qui nous informe de la création d'une Société par action simplifiée avec la SEM Elina ayant pour objet social le développement, la construction, et l'exploitation d'une centrale agrivoltaïque de La Villetelle. Elle propose à la commune de participer au capital de la société.

La commune ne souhaite pas participer au capital de cette société, un courrier lui sera envoyé dans ce sens.

Prochaine réunion : lundi 13 janvier 2025 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h51

DELIBERATIONS DU 09 décembre 2024
--

N°2024-42 : Ecole : direction commune	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-43 : Mise en autonomie financière du budget annexe assainissement	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-44 : Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-45 : Autorisation de rechercher deux lignes de trésorerie	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-46 : Candidature villes et villages étoilés	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Maire, Bernard DELOMENIE



La secrétaire de séance, Anne-Marie VOISE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Anne-Marie Voise', is written below the name.